

Le 15 mai 2013



GT RETRAITE ICNA : L'ULTIMATUM DE L'UNSA-ICNA

Alors que le gouvernement vient d'annoncer l'ouverture prochaine de la grande conférence sociale sur les retraites les 20 et 21 juin prochains, les ICNA sont toujours dans l'attente de la tenue des engagements pris lors des réformes précédentes.

Depuis plusieurs mois, le Bureau National de l'UNSA-ICNA n'a pas ménagé ses efforts afin que soient respectés les engagements pris par l'administration au cours du GT Retraite ICNA. Tous les échelons de la hiérarchie

ont été interpellés à plusieurs reprises et ce jusqu'au cabinet du ministre il y a encore quelques jours.

Au jour d'aujourd'hui le constat est clair : l'administration joue une nouvelle fois la montre dans l'unique but de refaire payer aux ICNA, dans de nouvelles négociations, les garanties déjà actées il y a plusieurs années.

Pour l'UNSA-ICNA la méthode est inacceptable, le gouvernement doit tenir ses engagements, et maintenant !



Le GT Retraite ICNA, dont la dernière réunion s'est tenue en décembre, avait retenu la mise en place d'un mécanisme compensatoire via un complément ATC, pour les ICNA frappés par la limite d'âge du corps, qui bénéficiaient du taux plein avant les réformes successives depuis 2003. La pertinence de l'application de ce dispositif avec annulation de la décote, pour les ICNA sur des fonctions opérationnelles entre 57 et 59 ans, dans l'incapacité d'exercer, avait été étudiée. Le refus catégorique de l'USAC-CGT, au motif de sa seule application aux ICNA, avait alors semé le doute dans la tête de nos dirigeants, qui avaient retiré cette proposition de la synthèse finale.

L'heure de conclure

L'UNSA-ICNA accueille favorablement la récente décision du Comité National du SNCTA et rappelle sa détermination à faire appliquer rapidement les mesures nécessaires. Aucun doute que sur ce sujet fondamental pour les ICNA, l'unité syndicale se doit de prévaloir. C'est pourquoi dans l'hypothèse où les engagements pris ne seraient pas respectés dans les plus bref délais, nous n'hésiterions pas à nous mobiliser en concertation avec toute organisation syndicale désireuse de protéger les droits des contrôleurs.

En outre, alors que l'actualité va inévitablement nous amener à prochainement reparler des retraites, il n'est pas envisageable que les problématiques très spécifiques, liées aux carrières courtes des ICNA, soient noyées et reportées dans les reven-

dications qui seront portées lors de la conférence sociale des retraites. **L'UNSA-ICNA exige du gouvernement qu'il apporte sans délai la réponse au maintien du taux plein des ICNA partant à la retraite.**

LES POINTS CLÉS

- 1 Le GT Retraite ICNA a défini un mécanisme de compensation des pertes liées à l'absence du taux plein après les réformes de 2003.
- 2 Alors que va s'ouvrir la conférence sociale sur les retraites, remettant ce sujet dans l'actualité, la question du maintien du taux plein des ICNA, injustement touchés par les réformes successives depuis 2003, n'est toujours pas réglée.
- 3 L'UNSA-ICNA exige du gouvernement qu'il tienne ses engagements sans délai !

Notre site : www.icna.fr

Nous contacter: unsa@icna.fr